

# BILAN DE COMPÉTENCES

## NOS ATOUTS

En tant que spécialistes de l'accompagnement, nous mettons à votre service notre expertise dans :

- Le travail de votre projet en fonction de vos aspirations personnelles, professionnelles et la réalité du marché
- L'analyse de vos compétences et leurs transferts dans les autres secteurs
- L'adaptation du contenu du bilan en fonction de votre réflexion

## NOTRE DEONTOLOGIE

- La bienveillance
- La relation de confiance
- La satisfaction du bénéficiaire
- La neutralité
- Le respect du consentement
- La transparence sur les objectifs, les moyens et les résultats attendus
- L'exigence
- La confidentialité et le respect de l'anonymat
- La propriété des résultats du bilan

## VOUS AVEZ BESOIN DE :

- > Faire le point sur votre carrière
- > Définir une orientation ou une réorientation professionnelle
- > Maintenir et développer votre employabilité
- > Vous rassurer avant de créer votre entreprise
- > Valider une idée de projet ou de formation
- > Retrouver confiance en vous

## VOUS ÊTES EMPLOYEUR ET SOUHAITEZ :

- > Optimiser votre politique de gestion des ressources humaines
- > Mieux connaître votre « capital compétences » et le potentiel de vos collaborateurs
- > Fidéliser vos collaborateurs et les motiver à s'investir dans les projets de l'entreprise
- > Développer l'employabilité de vos collaborateurs

## OBJECTIF DU BILAN DE COMPÉTENCES

Le bilan de compétences a pour objectif de permettre à chaque individu de faire un point sur son parcours, d'identifier l'ensemble de ses ressources (intérêts, motivations, valeurs, ses compétences, ses qualités, ses axes de progression) et de définir un projet professionnel en lien avec ses attentes. Le bilan de compétences permet également de se projeter et de prendre en main son avenir professionnel de façon plus sereine.

## CADRE JURIDIQUE

XXX se conforme au cadre légal et aux règles du bilan de compétences définies dans le cadre du Code du Travail.  
(art L. 1233-71, L. 6312-1, L.6313-1 à L.6313-8)

## PUBLIC VISÉ ET PRÉ-REQUIS



Tous les salariés du secteur privé, public ainsi que les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier du bilan de compétences.

Il n'y a pas de prérequis pour bénéficier de la formation. Des entrées et sorties permanentes ont lieu tout au long de l'année.

- Des entretiens
- Des tests proposés en fonction de votre profil de votre parcours et des questionnaires de personnalité, d'aptitudes, de motivations ou de centres d'intérêts.
- Des moyens d'investigation : des sources d'information et des moyens matériels pour réaliser vos recherches.

**Nous vous proposons d'effectuer les entretiens de deux manières :**

- Dans nos locaux
- A distance par le biais d'outils de visio-conférence ou par téléphone

PHASE PRELIMINAIRE	Analyse du contexte de la demande
	Clarification des besoins et attentes
	Contractualisation des objectifs
	Validation de l'engagement dans les démarches
PHASE D'INVESTIGATION	Analyse du parcours
	Définition du profil de personnalité
	Exploration des pistes professionnelles
	Confrontation à la réalité socio-économique
PHASE DE CONCLUSION	Validation du projet professionnel
	Confirmation du plan d'action
	Appropriation du document de synthèse
SUIVI POST-BILAN	Points sur la mise en oeuvre du projet



**LES MODALITES D'EVALUATION ET DE SUIVI :**

Le bilan de compétences n'est pas un dispositif permettant d'accéder à un diplôme ou une certification. Cependant, il permet d'obtenir en dernière séance une synthèse qui atteste la réalisation du bilan de compétences.

Tout au long du bilan, le bénéficiaire remplit une attestation de présence. Un point régulier à chaque début et fin de séance est réalisé pour faire le point sur la démarche. Lors de la dernière séance, un questionnaire de satisfaction est transmis au bénéficiaire. Au bout de 6 mois, un questionnaire de suivi est transmis. Ce dernier permet de mener un suivi et un réajustement si nécessaire du projet.

**MODALITES ET DELAIS D'ACCES**

Pour chaque demande de bilan de compétences, un devis net de taxes est transmis par email ainsi qu'un programme. Dès que le devis est accepté, la prestation peut démarrer sous un délai de 14 jours. Nous vous adressons par mail les documents suivants : une convocation, un livret d'accueil et un règlement intérieur.

**FINANCEMENTS ET TARIFS**

Le financement autonome via votre compte CPF.

Le financement à l'initiative de votre employeur via l'OPCO dont il dépend ou au titre du plan de développement des compétences.

Le bilan de compétences coûte de 1200 euros à 2400 euros selon votre situation.

Contactez-nous, nous trouverons ensemble la meilleure solution de financement pour vous et nous vous indiquerons les démarches à effectuer.

**HORAIRES**

- DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 A 17H30
- Si vos horaires ne vous permettent pas d'effectuer votre bilan aux heures "ouvrées", nous pouvons vous proposer des amplitudes horaires adaptées selon vos contraintes personnelles et professionnelles.

**CONTACT**

📍 6 rue Charloun Rieu      ☎ 07.60.45.90.32  
 13090 Aix-en-Provence      07.60.45.76.65



Nos bureaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite : places de parking, en rez-de-chaussée.